

Liste des déchets ménagers acceptés à la déchèterie

- [Verre](#)
- [P.E.T](#)
- [ferraille](#)
- [Bois ménagers](#)
- [Objets encombrants](#)
- [Matériaux inertes origine minérale](#)
- [Papiers et cartons](#)
- [Capsules Nespresso](#)
- [Piles](#)
- [Huiles](#)
- [Textiles](#)
- [Matériels électroniques \(petits appareils\)](#)
- [Alu et fer blanc \(canettes et boîtes\)](#)

Ces consignes peuvent parfois paraître contraignantes, mais elles ont pour but de maintenir les coûts d'élimination aussi bas que possible.



Boîte en aluminium + fer blanc

Tri dans les conteneurs respectifs



Verre

Tri par couleur dans les conteneurs respectifs

Seul le verre d'emballage doit être collecté (bouteilles, bocaux, flacons). Verre à boire ou vase exclus (à déposer dans la benne pour déchets inertes d'origine minérale)



PET

Uniquement les bouteilles de boissons (sont exclus les bouteilles d'huile, de vinaigre, les barquettes, etc...)



Ferraille

Objets métalliques provenant d'un ménage.



Bois ménagers

Provenant d'un ménage (meubles, caisses, etc...)



Objets encombrants (de plus de 60 cm)

Leur élimination est particulièrement coûteuse, tout devant être broyé avant d'être incinéré. Le "tout à benne" est bien sûr très pratique, mais pensons que ce qui nous encombre pourrait faire le bonheur d'une institution, pensons à réparer au lieu de jeter, échanger au lieu d'éliminer.



Déchets inertes d'origine minérale

Béton, vitrage, fibrociment, terre, pierre, briques, tuiles, carrelage, plâtre, céramique, porcelaine.



Papiers

Journaux, illustrés, revues, page de livres sans reliure, listes d'ordinateur, enveloppes, photocopies, prospectus, annuaires téléphoniques

Cartons

Les cartons doivent être pliés, découpés et déposés dans la benne à papiers, à l'exception des gros cartons exempts de tout emballage (benne à encombrants, exempt de tout emballage)



Capsules Nespresso

Piles

Les piles peuvent être rapportées dans les commerces ou à la déchèterie.



Batteries

Elles contiennent du plomb et de l'acide sulfurique qui sont rejetés dans l'atmosphère lors de l'incinération. Elles doivent être échangées auprès des vendeurs ou rapportées aux points de vente.

Huiles végétales

Friteuses, huile à salade.



Huiles minérales

Moteur et engrenages, vidange, hydraulique.

Textiles



Textiles en tout genre, draps, pattes, vêtements, chaussures (attachées par paire), ceintures, sacs à main, linge de maison.

Petit matériel électrique et électronique

Tous les appareils doivent être rapportés en priorité chez les commerçants qui vendent le même type d'appareils et **qui doivent les reprendre gratuitement sans obligation d'achat de nouveaux appareils.**



OREA (Ordonnance sur la Restitution, la reprise et l'Élimination d'Appareils électriques et électroniques) du 1er juillet 1998.

Les gros appareils ne sont pas repris à la déchetterie.

Sources lumineuses



Ampoules économiques, néons.

Retour dans les commerces.

Toxiques



La déchetterie de Coinsins n'a pas l'autorisation de collecter des déchets toxiques tels que peintures, solvants acides, etc.

Collecte décentralisée organisée ponctuellement ou retour dans les commerces.